

BRETAGNE



3,2 millions d'habitants
(données INSEE de 2010)

4,9%
de la population française

→ **CÔTES-D'ARMOR
FINISTÈRE
ILLE-ET-VILAINE
MORBIHAN**

« FÉDÉRER ET MUTUALISER LES PRATIQUES
ET LES ÉNERGIES EN BRETAGNE. »



CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

Sylvie TIERCIN-LE MEUR

Désignée à mi-temps par le Préfet de Région depuis 2010,
placée auprès de la Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale.

DRJSCS

4, avenue du Bois Labbé CS 94323 - 35043 RENNES Cedex
sylvie.tiercin-le-meur@drjscs.gouv.fr
Tél. 02 90 09 13 70

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

La Bretagne est l'une des trois régions qui affichent
le plus faible taux d'illettrisme. Selon les données JDC
en 2010 et en 2011, ces taux s'élèvent respectivement
à 3,3 % et à 3,1 %, soit 1 138 jeunes en 2010
et 1 094 en 2011.

Il n'y a pas de chiffres IVQ en Bretagne.

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN BRETAGNE

La chargée de mission régionale ANLCI a engagé une démarche d'état des lieux des actions déployées en région en vue de nourrir le Plan régional en cours d'élaboration. Parallèlement, elle s'emploie à impulser de nouvelles actions sur le territoire en matière de lutte contre l'illettrisme en réponse aux besoins exprimés par les différents acteurs du monde économique. Une autre mission consiste à décliner l'accord-cadre Pôle Emploi au niveau régional.

En vue de faciliter la remontée d'information vers le niveau régional, la chargée de mission est secondée par des correspondants départementaux placés au sein des directions départementales et ayant une spécialisation sur le livre et la lecture.

Un centre ressources illettrisme est en cours de création dans le cadre d'un partenariat entre la mission régionale et le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de l'académie de Rennes. De plus, un blog académique en cours de construction aura vocation à devenir un centre de ressources sur les problématiques d'illettrisme pour tout acteur impliqué dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

2

LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le cadre de référence du prochain Plan est déjà posé.

Il comporte 4 axes prioritaires déclinés en 9 objectifs stratégiques :

- Valoriser les compétences et les modes d'expression autres que l'écrit :
 - // Valoriser les connaissances et les compétences déjà acquises.
 - // Prendre appui sur les activités culturelles, artistiques et de loisirs pour développer l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- Il s'agit de valoriser et de reconnaître les compétences des personnes en situation d'illettrisme pour leur redonner confiance et les inciter à se former.
- Développer l'accès aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi et les adultes :
 - // Accompagner les jeunes en difficulté avec les savoirs de base vers l'emploi.
 - // Sécuriser les parcours professionnels des adultes.
 - // Adapter l'offre de formation aux besoins spécifiques de certains publics.
 - Mieux prendre en compte la prévention de l'illettrisme :
 - // Mobiliser l'ensemble des porteurs d'action.
 - // Lutter contre le décrochage scolaire. Un travail particulier est mené au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (DRAAF) auprès des apprentis des CFA.
 - Accompagner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme :
 - // Créer un Centre de ressources illettrisme.
 - // Professionnaliser les acteurs.
 - // Les différents partenaires s'emploient actuellement à décliner ces 9 objectifs prioritaires en objectifs opérationnels. Une autre priorité concerne la création du centre de ressources régional.

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Valoriser les compétences et les modes d'expression autres que l'écrit

En 2004, le plan de développement de la lecture publique prévoit une action forte en direction des jeunes éloignés du livre et de la lecture, intégrée au plan de lutte régional contre l'illettrisme : les ateliers d'écriture « ADOS d'MOTS », labellisés action prioritaire de l'Agenda 21 du Conseil général du Finistère en 2006. Au total : 10 ateliers (soit 50 ateliers organisés sur l'année scolaire) impliquant plus de 60 jeunes Finistériens âgés de 14 à 25 ans, pilotés par 3 écrivains professionnels se sont tenus dans les établissements partenaires.

Des actions sont menées dans des bibliothèques avec les organismes de formation locaux pour sensibiliser le grand public au livre dans le cadre d'ateliers d'écriture. Ainsi, l'association Livre et Lecture en Bretagne, financée par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et le Conseil régional, organise une journée de professionnalisation et de sensibilisation des bibliothécaires à la problématique de l'illettrisme pour les amener à modifier la perception de leur rôle auprès d'un public large éloigné du livre. Des actions similaires sont proposées par les ACM (accueils collectifs de mineurs).

→ « Quand les livres relient »



ZOOM

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL OUEST

Brest (ville et agglomération), la Direction de l'Éducation Nationale, la Caisse d'allocations familiales du Finistère, le Conseil général du Finistère, les associations du territoire, les centres sociaux, les équipements de quartier, la Ligue de l'enseignement... sont partenaires du Projet Éducatif Local de Brest.

Le Projet Éducatif Local est un cadre permettant aux acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire. Ce projet s'articule autour de 6 grandes orientations :

- Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs.
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité.
- Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse.
- Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des quartiers.
- Promouvoir l'innovation en éducation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes.
- Porter une attention particulière aux publics fragilisés.

Le PEL s'adresse aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. Ses objectifs sont de mieux articuler les projets d'école, d'établissements et d'associations de loisirs avec les projets de quartier ; de qualifier les adultes et les professionnels référents sur les spécificités de l'enfance ; d'encourager les parents et les professionnels à échanger sur les modes éducatifs ; de reconnaître la réalité d'une expertise très diversifiée (parents / professionnels/institutions/ associations) ; de renforcer l'action éducatrice sur les quartiers prioritaires ; de proposer des formes d'accompagnements individualisés des parcours éducatifs, de favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation...

Le projet culturel des Champs Libres, financés par l'agglomération rennaise, est inédit en France. Rassemblant d'importants équipements culturels (musée de Bretagne, expositions, médiathèques...), il met à disposition du public, dont des personnes en situation d'illettrisme, un espace consacré à l'auto-formation dans la médiathèque. Des partenariats sont déployés avec les organismes de formation et des associations pour amener les stagiaires de la formation professionnelle et des personnes de centres sociaux à recourir à ce dispositif.

Enfin, dans le cadre du précédent forum permanent des pratiques initié par l'ANLCI (FPP), des livrets ont été produits par un organisme de formation brestois dans le cadre d'un atelier d'écriture « parents raconteurs d'histoire ». Edités et distribués dans les bibliothèques, ils constituent des supports de production de recueils, d'histoires, de poésies, conçus et lus par des parents dans les écoles de leurs enfants.

Développer les actions de prévention de l'illettrisme dans une logique éducative

En 2011, dans le souci de développer les actions en matière de prévention sur le territoire, la mission régionale a accompagné l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) dans des actions de sensibilisation des parents et de leurs enfants au livre et à la culture.

Le Projet éducatif local (PEL) 2008-2014 de la ville de Brest pour une éducation partagée de l'enfant et de son territoire au cœur du projet éducatif, qui fait suite au Plan de 2004-2007, traite désormais explicitement de la réussite scolaire et de la problématique de l'illettrisme. La chargée de mission régionale est associée au développement des actions en matière de prévention.

Chaque académie dispose d'un correspondant illettrisme et la chargée de mission régionale collabore au montage d'actions conjointes d'accompagnement et d'encadrement des enseignants confrontés aux situations d'élèves en difficulté. Un observatoire académique de l'illettrisme se met en place avec des outils et des moyens pour accompagner les besoins de ces mêmes enseignants.

Développer l'accès aux savoirs de base pour les jeunes

La mission générale d'insertion (MGI) repère les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur propose un parcours de formation adapté dans le but de les réintégrer dans le système scolaire classique. En 2009, 1902 jeunes étaient reçus en entretien, parmi lesquels 955 étaient inscrits dans une action. En 2011, ils étaient 1 888 dont 906 pris en charge dans un parcours.

Le dispositif École de la Seconde Chance à Rennes ainsi qu'une antenne à Vitré, piloté par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Bretagne, la DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et le Conseil régional, ciblent des jeunes en très grande difficulté, la situation d'illettrisme étant un des critères de ciblage. 150 parcours de formation sont financés pour des jeunes en grande difficulté d'insertion.

- Développer l'accès aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi

Depuis 2010, l'État et le Conseil régional portent conjointement le dispositif « Compétences-clés ». Déployé sur la quasi-totalité des pays de la région, ce dispositif est ouvert aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle relevant des dispositifs pré-qualifiants et qualifiants financés par la Région et aux salariés en structure d'insertion par l'activité économique - SIAE - et/ou en contrat aidé, sous certaines conditions. >>>

» En 2011, 8 150 apprenants ont été orientés vers la formation. Les apprenants avec un niveau de formation V sont les plus représentés, suivis des niveaux IV et enfin du niveau VI prioritaire. 4 939 apprenants sont entrés effectivement en formation au cours de la période et 3052 apprenants ont achevé la formation sans abandonner au cours de la période, Pôle Emploi étant le principal prescripteur, suivies des missions locales ou PAIO et de CAP Emploi. La durée de formation est en moyenne comprise entre 2 et 5 mois. Le montant des marchés notifiés en 2010 (mai 2010/mai 2011) est de 1 882 397 euros.

Le GREF (GIP Relation Emploi Formation) met en place une action de sensibilisation, de formation à destination des prescripteurs, notamment des conseillers des missions locales pour accompagner la prise en considération des jeunes et adultes demandeurs d'emploi et mieux les orienter vers le dispositif compétences clés.

Développer l'accès aux savoirs de base pour les salariés

À côté du dispositif Compétences clés destiné aux salariés, des actions favorisant l'acquisition des savoirs de base par les salariés sont mises en place par les OPCA et les OPACIF depuis quelques années. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels - FPSPP -, est venu conforter ces actions, via l'appel à projets national lancé en octobre 2010 visant l'acquisition, par les salariés, d'un « socle de connaissances et de compétences ».

Le Plan de formation, financé par le Conseil régional et destiné aux équipes de formateurs de centres de formation des apprentis (CFA), intègre depuis fin 2011, à la demande de certains CFA, un module « apprentis en grande difficulté » qui aborde de façon explicite les difficultés particulières des apprentis en situation d'illettrisme.

Le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) propose des formations aux formateurs en régie afin de répondre aux besoins de formation des 14 % d'agents en situation d'illettrisme des collectivités. Entre septembre 2011 et février 2012, les besoins de 60 agents ont été évalués à partir du logiciel EVADO développé par l'ANLCI, une pratique régionale ayant fait l'objet d'une présentation lors du forum permanent des pratiques. La région a en outre élaboré une mallette d'outils (affiches, CD-Rom, guides, etc.) pour communiquer vers les collectivités qui a rencontré un réel succès. Cette initiative a été reprise au niveau national par l'ANLCI et le CNFPT. La mallette de sensibilisation à l'illettrisme a été diffusée à plus de 5000 exemplaires aux directeurs des ressources humaines et aux élus des collectivités sur tout le territoire national.

Accompagner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme par des actions d'information et de sensibilisation auprès des partenaires

Suite à l'ouverture des Assises Académiques de prévention de l'illettrisme en décembre 2010, 16 rencontres de travail ont ensuite été organisées dans chacun des bassins d'animation de la politique éducative (BAPE) pour mieux identifier le phénomène de l'illettrisme en région Bretagne, rappeler les dispositifs de prévention existants, mobiliser les partenaires comme le Centre Régional de Documentation Pédagogique, ou bien encore de faire connaître aux cadres et aux professeurs les ressources disponibles. Ce travail a notamment permis d'impulser l'observatoire de la prévention de l'illettrisme en cours de création auquel tout acteur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme pourra contribuer.

Le tournage d'un film en Bretagne, financé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), permettra d'aborder de façon objective la question de l'illettrisme en valorisant

différentes expériences de terrain et en soulignant les difficultés et besoins encore non couverts. L'outil a vocation à être largement utilisé par les différents acteurs institutionnels et associatifs, élus des collectivités et partenaires sociaux, dans la perspective d'ouvrir les débats, les échanges, l'aide à la réflexion et à la prise de décision.

Professionaliser les acteurs du monde économique et des collectivités

En application de l'accord-cadre signé entre Pôle Emploi et l'ANLCI, entre 1800 et 2000 conseillers formation de Pôle Emploi sur les 41 sites régionaux seront sensibilisés. Depuis 2010, la chargée de mission régionale est intervenue auprès de 500 conseillers sur une trentaine de site à partir du support de formation ANLCI adapté aux spécificités régionales. En déclinaison de l'accord-cadre national signé entre l'ANLCI et certains OPCA, la chargée de mission régionale intervient auprès des conseillers formation des OPCA.

Des élus des comités d'entreprise ont été sensibilisés à la problématique de l'illettrisme en entreprise au travers du réseau CEZAM du Morbihan et avec l'appui de la chargée de mission régionale. À cette fin, le référentiel des compétences clés développé par l'ANLCI pour les OPCA a constitué une grille de lecture pertinente.

Enfin, une campagne de sensibilisation auprès des cadres des collectivités a été menée par le CNFPT.

4

UNE DÉMARCHE ARTICULÉE AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le Grand Projet 7 « favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques » du Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 de Bretagne s'établit en cohérence avec la démarche de renforcement des compétences, notamment en direction des jeunes.
- La démarche est liée au Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) 2011-2015 qui vise explicitement à « conforter une offre de formation territorialisée, pour tous les publics, en matière de savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme », ciblant le dispositif Compétences clés.
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) relatif au développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) entre l'État et la Région Bretagne cible les publics en difficulté d'insertion, (dont des personnes en situation d'illettrisme (axe 1 et 2-b).